



Litige mécanique automobile avec véhicule utilitaire

Par **martins78**, le **26/09/2010** à **17:08**

Bonjour,
J'ai acheté en juin 2008 de France un véhicule utilitaire de marque française chez un concessionnaire en Belgique.
Depuis ce temps, j'ai eu bcp (trop) de problèmes mécaniques avec mais, heureusement, la garantie jouait...
J'ai même eu le droit en laissant le véhicule chez un garage à ce qu'il m'abîme le véhicule lors d'un essai.
J'ai dû laisser mon véhicule entre 1 à 2 mois cumulé sur 2 ans chez différents garages plus ou moins sérieux de la marque.
Quelques mois avant la fin de la garantie, je rencontrais toujours certains problèmes mécaniques...qui ne m'empêchaient cependant pas de me servir du véhicule...
Je suis donc allé chez un nouveau garage que l'on m'avait recommandé pour réparer ces problèmes;
Résultat, il va me changer des butées d'amortisseurs pour rien puisque les problèmes seront toujours présents.
Autant vous dire, heureusement que cela a été à la charge de Citroën car sous garantie.
Je retourne le voir et après consultation du SAV de la marque, il me propose une solution assez extraordinaire puisqu'il s'agit de "limer" une pièce.
En ayant trop marre de ces pratiques et du temps perdu, j'envoie un recommandé au SAV de la marque 2 mois avant la fin de la garantie réclamant une expertise indépendante à leur frais + indemnités pour les préjudices subis + remise en état du véhicule mais l'on m'oriente gentiment vers une concession pour remédier aux problèmes.
Quelques mois ont passés depuis et mon véhicule n'est donc plus garanti mais j'envisage plus que fortement de passer par la case justice pour obtenir réparation et surtout remédier à tous ces problèmes mécaniques rencontrés.
Que dois-je donc faire dans mon cas pour remédier de façon impartiale à mes problèmes mécaniques et obtenir réparations des préjudices subis?
Merci par avance pour votre aide.
Cdlt